
RESEAU IRU DE LA SFMU

(INITIATIVES DE RECHERCHE AUX URGENCES)

PREAMBULE

Les services d'urgence constituent un observatoire privilégié et un lieu de prise en charge des phénomènes de santé. L'idée directrice du Réseau « IRU-SFMU » est de créer, via la SCR de la SFMU, un réseau de service de médecine d'urgences volontaires et a priori rapidement activable pour participer à des projets de recherche multi-centriques de qualité, dont les retombées seraient équitablement partagées. Cela dans le double but de promouvoir la médecine d'urgence et l'accès à la recherche aux membres du réseau.

Le réseau pour être géré par la SFMU est avant tout un outil qui doit bénéficier à ses membres. Ainsi les initiatives de recherches et leurs retombées sont prioritairement dévolues aux membres du réseau et ce de manière équitable, en proportion des efforts et de la qualité de la participation au réseau IRU.

Les impacts attendus d'une telle démarche sont d'améliorer la reconnaissance scientifique de la SFMU au niveau national et international et de valoriser le modèle français pré et intra-hospitalier. Cette initiative permettra d'impliquer les médecins urgentistes, quelque soient leurs lieux d'exercice dans une démarche de recherche de haut niveau.

DEFINITION

Réseau de recherche mis en place à l'initiative de la sous-commission recherche (SCR) de la SFMU dont le but est de promouvoir des travaux de recherche "largement" multicentriques, prospectifs et de haute qualité méthodologique dans le champ de la médecine d'urgence.

La présente charte du réseau IRU-SFMU sera soumise à l'approbation du Conseil Administratif de la SFMU.

MEMBRE DU RESEAU IRU-SFMU

Le réseau de l'IRU doit permettre de disposer de membres, tels que définis ci-après, sur tout le territoire d'« influence » de la SFMU, en quantité suffisante, impliqués dans la recherche clinique, prêts à adhérer à une démarche structurante pour la recherche en médecine d'urgence. Une attention particulière sera portée à la représentativité des centres participant à de l'IRU-SFMU (Annexe1)

L'inscription au réseau IRU-SFMU est volontaire. Est membre tout service d'urgence hospitalière ou pré-hospitalière qui s'inscrira sur le réseau et dont les membres titulaires seront membres de la SFMU. La participation à un protocole initié par le réseau IRU-SFMU entraîne la qualité de membre, sauf avis contraire du chef de service (?). Les référents locaux du réseau acceptent de fournir à l'IRU-SFMU le relevé des ressources disponibles dans leur centre dans le cadre de l'IRU et non spécifiquement de chaque projet auquel le service membre sera invité à participer.

Etre membre du réseau IRU-SFMU signifie que l'on accepte de participer aux projets de recherche soutenus et proposés par le réseau IRU-SFMU. L'adhésion au réseau implique donc un engagement sur une période de 3 ans, sauf problème majeur pouvant remettre en cause la participation d'un centre au réseau IRU-SFMU. Accepter le principe « on-off » : tout le monde participe à toutes les recherches au sein du réseau et bénéficie des retombées (comme cosignataire au nom du groupe) des retombées de la recherche, en particulier en termes de collaboration de recherche et d'authorship (voir ci-après). Ce principe de fonctionnement « on-off » est à pondérer en fonction des ressources et des contingences locales, ou encore d'un projet de recherche sur un même topique en cours dans le service qui peuvent empêcher le centre de participer. Pendant chaque cycle de participation à l'IRU, il semble néanmoins raisonnable de proposer la participation à au moins 50% des projets de recherches proposés via l'IRU comme une limite inférieure.

Les membres du réseau s'engagent à déclarer tous leurs conflits d'intérêt (autres sociétés savantes, intérêts commerciaux...) et à fournir les coordonnées des référents au groupe chargé de l'animation du réseau.

FONCTIONNEMENT DU RESEAU IRU-SFMU

Les modalités de fonctionnement du réseau font l'objet d'une charte validée par le CA et discutée annuellement avec les membres du réseau à l'occasion du congrès « urgences » où un bilan des projets en cours et à venir, du fonctionnement et des finances devra être effectué. Le coût de fonctionnement du réseau (animation, intervention/visite sur site, réunion membres du réseau) ne sera pas financé par les projets mais ...(via la SFMU ?).

Groupe d'animation du réseau

Le réseau IRU-SFMU est animé par des membres de la SCR. Un ou plusieurs membres sont spécifiquement chargés de cette mission par le président de la SCR (groupe d'animation : IRU-SCR). Ces membres tiennent à jour l'annuaire courriel des membres du réseau. Le président de la SCR reste décisionnaire en cas de divergence entre les chargés de mission. Le président de la SFMU reste décisionnaire en cas de litige quand au fonctionnement du réseau.

Animation du réseau :

Pour un projet sélectionné par la SCR et validé par le CA, l'IRU-SCR contacte les membres du réseau par les moyens qu'il juge approprié (courriels, réunion, téléphone, chat ...) en s'appuyant sur un descriptif du protocole finalisé. Il offre un soutien à l'investigateur principal pour l'envoi des cahiers de recueils (papiers ou informatisés). Le groupe organise avec l'investigateur le retour des cahiers.

Il informe régulièrement les membres du réseau des progrès de l'étude et/ou des difficultés rencontrées, en s'appuyant en principe sur l'attaché de recherche clinique ou l'investigateur de l'étude. Il est forcément associé aux communications entre l'investigateur et le réseau.

Un retour des résultats doit être organisé systématiquement vers tous les membres du réseau.

Le groupe recueille les demandes des membres du réseau et leurs remarques. Une réunion des membres du réseau devra être organisée régulièrement pour entretenir le réseau. Un bilan d'activité succinct du réseau devra être organisé une fois par an.

Type de projet

De façon à favoriser l'adhésion des services d'urgence au réseau les projets seront sélectionnés de façon à être aisément réalisables. Trois types de projet peuvent être envisagés :

1) Les projets dont le montage est sous la responsabilité du porteur de projet, dans ses aspects administratifs et financiers, et des attendus légaux liés au projet (CNIL, CPP). L'apport de l'IRU étant alors de mettre à disposition pour un projet de qualité un réseau de recherche en médecine d'urgence. L'IRU-SCR valide l'intérêt du projet. Dans cette optique, les projets peuvent être spontanément proposés au groupe SFMU-IRU ou être repérés par un membre de la société notamment des commissions (appel à projet, évaluation des abstracts du congrès, présentation/poster....)

Néanmoins, la SCR/CA en validant le projet dans le cadre de l'IRU-SFMU est garante de la qualité méthodologique du projet et de la validité du financement. Ceci implique que les projets pourront être refusés par la SCR/CA pour des motifs scientifiques, méthodologiques, logistiques ou budgétaires. Ces décisions seront motivées. Des conseils ou des demandes peuvent être formulés par les membres de l'IRU-SCR aux porteurs de projet. Le déroulement de la recherche et les publications afférentes doivent être conformes à la charte de fonctionnement de l'IRU-SFMU.

2) Les projets sollicités par le CA, conduits à l'initiative de la SFMU, sur un thème d'importance particulière (actualité, politique de santé...) par un ou des chargés de projets dont les conditions de sélection sont à expliciter. Ces projets de nature distincte seront administrés et financés selon des dispositions à convenir avec le CA. Le CA/SCR/IRU désignera alors un groupe projet chargé de la rédaction, construction et mise en œuvre de la recherche. Pour ces projets, la SFMU assurera leur promotion. Les porteurs de projet, volontaires bénéficieront des mêmes contraintes et des mêmes avantages que les candidatures spontanées. Dans cette perspective, la recherche du financement sera soutenue par le CA et non réservée au groupe projet.

3) Par défaut, à l'instar de cette première année, et exclusivement en l'absence de proposition de recherche ad-hoc pour les années suivantes, l'IRU-SCR aura la charge de proposer un projet, dont les conditions de réalisation seront conformes à l'esprit de cette charte. En particulier, il sera porté une attention toute particulière aux règles d'évaluation des projets, aux règles d'authorship (afin d'éviter au maximum les conflits d'intérêt) et les motifs pour lesquels une telle procédure aura été mise en œuvre seront clairement explicités au cours de la réunion annuelle de l'IRU-SFMU et consignés dans le rapport annuel de fonctionnement.

Natures des projets

Les projets attendus sont de nature épidémiologique ou interventionnelle. Les études épidémiologiques transversales projetant un large recrutement dans de nombreux services d'urgences (pré- ou intra-hospitalier) représentatifs de la spécialité sur l'ensemble du territoire et sur une période courte (un jour à quelques jours) paraissent a priori une cible intéressante pour le réseau. Des études de cohorte avec suivi des patients sont possibles, dans la mesure où ce suivi est assuré soit par un TEC, soit accepté par les médecins incluant les patients.

Des études transversales "coup de poing" sur un sujet d'actualité sont également a priori intéressantes.

Sélection des projets

La proportion de projets à l'initiative des membres de la SCR (ou des commissions de la SFMU) ne peut excéder 50% des projets. Dans le choix des projets, ceux qui auront été présentés par des membres de la SFMU n'appartenant pas à la SCR (aux commissions) seront favorisés. Les projets de recherche proposés seront présélectionnés par les membres de la SCR missionnés sur l'IRU selon des critères d'évaluation connus (à rédiger, s'inspirer des critères d'évaluation des bourses de recherche) et les projets présélectionnés feront l'objet d'une présentation par le porteur de projet à la SCR, auquel se joindra au moins un membre du CA. Le choix ainsi émis sera définitivement validé par le CA. Pour l'ensemble de la liste des projets proposés à l'IRU-SFMU et non sélectionnés, un argumentaire bref sera mis à disposition de la SCR, du CA et des porteurs de projet. Les membres du réseau auront accès aux argumentaires de sélection et de refus anonymisés des projets proposés à l'IRU-SFMU.

Timing de réalisation des projets

L'IRU-SFMU doit pouvoir porter au moins un projet tous les ans. Les projets retenus par l'IRU-SFMU devront être réalisés dans l'année de leur validation, au moins pour la partie recueil de données. Des dates-limites de collection des données et de finalisation de la/les publications seront fixées à priori. L'IRU-SFMU assure un suivi de cet agenda et incite et assiste les porteurs de projets dans la réalisation de ces objectifs.

Auteurs

Les règles d'auteurs seront déterminées pour chaque étude. En pratique, ne peuvent prétendre à figurer parmi les auteurs que les concepteurs directs du projet et les membres du réseau qui incluront un nombre suffisant de patients (nombre précisé dans les conditions d'auteur). Les auteurs sont des référents de l'IRU-SFMU dans leur centre. Les membres de l'IRU-SCR en charge d'aider à la réalisation d'un projet sélectionné et d'assister les porteurs de projets ne pourront prétendre à plus de 2 authorship (pas en rang utiles, sauf si l'un des membres est porteur de projet). Les règles d'authorship seront conformes aux recommandations internationales (www.ICMJE.org).

Etat des lieux, promotion

Il n'existe pas d'annuaire des structures d'urgence hospitalières ni de leurs caractéristiques. Dans la perspective de l'IRU SFMU les caractéristiques suivantes seraient importantes à récupérer : Type de structure (SMUR, SAU), CHU/Privé/CHU/CHG, nombre de passages annuels, pourcentage d'hospitalisation, nombre d'ETP, plateau technique (coro, neurochir, UNV, trauma center...).

Promotion de l'IRU-SFMU : Mailing list, promotion via les collèges régionaux, congrès régionaux et congrès urgences 2012, enseignements (DESC).

Rétro-planning

- Novembre date limite proposition de projet
- Janvier sélection
- Présentation du projet de recherche aux membres de l'IRU-SFMU et présentation des résultats l'année précédente.
- Septembre-Octobre : réalisation

Le groupe IRU-SCR inclut les missions groupes suivants :

- Administration du réseau IRU-SFMU : listing des services du réseau, ressources, coordonnées, historique de participation, référents IRU-SFMU et chef de service, compte rendu d'activité du réseau au congrès annuel auprès des membres et auprès du CA, historique des projets et des publications afférentes, tenue d'un recueil des suggestions et des doléances des membres.
- Interface appel à projet : coordonne les appels à projets en tenant compte de l'actualité transcrite par le CA, suggère des porteurs de projets, organise l'évaluation des projets et les auditions éventuelles (grilles d'évaluation spécifiques), favorise les projets hors SCR, veille au respect du rétroplanning
- Interface conduite projet : assiste le porteur de projet choisi à conduire la recherche avec le réseau, veille au respect des règles du réseau (participation effective, authorship...), propose les membres du réseau en fonction des ressources et des contingences, aide le porteur de projet auprès des membres du réseau à la conduite du projet (inclusion, qualité...), rend compte au congrès annuel avec le porteur de projet de l'état d'avancement du projet auprès des membres.

